

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE Du 12 octobre 2016

Date de la convocation : 6 octobre 2016

Etaient présents : M. BARRAL, M. MIRABEL, M. MORIN, Mme RIONDET, Mme BARRAL, M. BUDYNEK, Mme TRINQUET, M. JACQUET, Mme QUINCIEU, M. DUCHAMP, Mme DEVOS, M. PASTOR, Mme GILLIARD, Mme DUMONT, M. JURDYC, M. CLERC, Mme JAILLOT, Mme MORIN

Absent : Mme DUMAS, M. GIUST,

Ont donné procuration : M. BOMBRUN, Mme BUDYNEK

Mme MORIN Elodie été nommée secrétaire

Commission des finances

Délibération N° 16-10-34

Délibération portant sur la requalification, l'extension et mise en accessibilité du bâtiment de la mairie de Solaize – demande d'aide financière – réserve parlementaire

Rapporteur : Pierre MIRABEL

Par délibération du 29 juin 2016, reçu en Préfecture le 11 juillet 2016, le Conseil municipal de Solaize approuvait l'avant-projet de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie de Solaize entraînant l'extension du bâtiment, le coût d'objectif prévisionnel des travaux à 765 000 €ht et autorisait Monsieur Le Maire à déposer le permis de construire.

Compte tenu du poids financier de cette opération, et de l'opportunité de bénéficier d'aides, il est proposé de solliciter le soutien de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Gérard Collomb.

Un dossier a été constitué à cette fin.

Il convient à présent que le Conseil municipal se prononce sur l'opportunité de cette aide financière qui a été sollicitée à hauteur de 50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De solliciter Monsieur Le Sénateur Gérard Collomb en vue de bénéficier d'un soutien financier à ce projet dans le cadre de sa réserve parlementaire

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue d'obtenir cette aide financière
- D'autoriser le versement de cette aide, le cas échéant et de dire que les montants correspondants seront prévus par décision modificative de la section d'investissement du budget de la commune

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 19 octobre 2016 2016, conformément à la loi du 04 août 1884

**Le Maire
Guy Barral**